

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2015

MALADIE DE LYME - (N° 2291)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Vannson

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« transmissions »,

supprimer la fin de l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport doit faire un état des lieux de la littérature scientifique sur l'ensemble des modalités de transmission. Il est dès lors plus approprié de s'en tenir à une rédaction d'ordre général.